



**CENTRE HOSPITALIER
DE MENTON
INSTITUT DE FORMATION
D'AIDES-SOIGNANTS**



*Dossier d'inscription
Aux épreuves de sélection pour l'admission dans
Les instituts de formation d'aides-soignants*

ANNEE 2009 - 2010

A REMETTRE

**AU BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES
CENTRE HOSPITALIER DE MENTON**

AVANT LE 31/03/2009
Tel : 04 93 28 77 77

Conditions générales
Arrêté du 22 octobre 2005
Relatif au diplôme d'état d'aide-soignant

✓ **Age**

17 ans au moins à la date de leur entrée en formation.

✓ **Epreuves de sélection**

Elles comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité

Candidats pouvant se présenter à l'épreuve orale d'admission

- candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'épreuve écrite d'admissibilité
- candidats dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité

✓ **Sélection professionnelle des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière**

Peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme professionnel d'aide-soignant les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière réunissant au moins trois ans de fonctions en cette qualité et sélectionnés selon les modalités prévues par leur statut : leur nombre ne doit toutefois pas excéder 80 % du nombre total d'élèves en formation (art.14).

Si vous êtes ASH depuis plus de 3 ans, fournir une attestation de l'employeur.

Dans ce cas la sélection consiste en 2 épreuves de mémorisation et une épreuve de culture générale.

✓ Dépôt des dossiers :

Du lundi 2 février 2009 au mardi 31 mars 2009.

- **Par courrier adressé à :**
Madame le Directeur du Centre Hospitalier « La Palmosa »
2 avenue Antoine Pégliion 06507 Menton cedex

✓ Pièces à fournir

- questionnaire de situation, dûment rempli (ne concerne pas les personnes en emploi CDI)
- photocopie de la carte d'identité recto verso sur format A4
- la fiche d'inscription, dûment remplie, à détacher
- une demande d'inscription manuscrite (modèle ci-joint)
- la photocopie de vos diplômes ou titres pouvant justifiés de votre dispense d'admissibilité
- 1 enveloppe autocollante, format 11x22, libellée à vos nom et adresse, affranchie au tarif des lettres recommandées (4€ 35)avec accusé de réception dûment rempli
- 3 enveloppes autocollantes, format 11x22, affranchies au tarif en vigueur, libellées avec vos nom et adresse
- 3 photos d'identité

✓ Droits d'inscription

Ils demeurent acquis à l'école quelle que soit la cause d'empêchement éventuel à concourir.

Lors du dépôt du dossier, les candidats doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves d'admission qui s'élève à **55 €** payables par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de Monsieur le Receveur Municipal de Menton, ou en espèces au bureau des services économiques du Centre Hospitalier de Menton.

✓ L'admission définitive

Est subordonnée :

- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un **médecin agréé, par la préfecture**, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la fonction.
- A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée en stage, **d'un certificat médical de vaccinations** conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France, et d'une **intraderno-réaction de moins de 3 mois, à l'entrée en stage.**

MODELE DE LETTRE

Madame, Monsieur,
Adresse

Date

**Madame Le Directeur
Centre Hospitalier
Institut de formation d'Aides –Soignants
2, Avenue Antoine Pégliion
06507 MENTON Cedex**

Madame Le Directeur,

J'ai l'honneur de solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'admission à l'institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier de Menton, session 2009-2010.

(selon le cas) Je suis ASH depuis plus de 3 ans, au centre hospitalier de ...

Ci-joint l'attestation de mon employeur.

Je vous prie d'agréer, Madame Le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Signature

✓ Epreuve écrite Admissibilité

Durée	2 heures
Notation	20 points
Date	lundi 27 avril 2009

Elle se décompose en deux parties :

- 1° partie notée sur 12 points
 - A partir d'un texte de culture générale d'une page maximum et portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, le candidat doit :
 - Dégager les idées principales du texte
 - Commenter les aspects essentiels du sujet traité sur la base de deux questions
- 2° partie notée sur 8 points
 - Une série de dix questions
 - Cinq questions portant sur des notions élémentaires de biologie humaine
 - Trois questions portant sur les quatre opérations numériques de base
 - Deux questions d'exercices mathématiques de conversion

✓ Admissibles

Les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

✓ Résultats (sous réserve de modifications)

L'affichage à l'école d'aides-soignants aura lieu le mardi 5 mai 2009 de 14h00 à 16h00.

✓ Epreuve orale d'admission

Date : du lundi 11 mai 2009 au vendredi 24 mai 2009

Notation : 20 points

✓ Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission

- les candidats admissibles à l'épreuve écrite
- les candidats titulaires d'un diplôme ou titre les dispensant de l'épreuve écrite d'admissibilité

✓ Epreuve de sélection :

Elle se divise en deux parties et consiste en un entretien de vingt minutes, précédé de dix minutes de préparation :

- Présentation d'un exposé à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social.
- Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.

✓ Admis

Le président du jury établit une liste de classement au vu de la note obtenue à l'épreuve orale d'admission. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

La convocation aux épreuves sera adressée en temps opportun par lettre recommandée.

RESULTATS

L'affichage des résultats à l'institut de formation d'aide-soignant aura lieu le mardi 9 juin 2009 à partir de 14h00.

Les candidats sont personnellement informés par écrit de leurs résultats. Ils doivent **confirmer leur inscription** par écrit **dans les 10 jours à compter de l'affichage des résultats**. Passé ce délai, ils sont présumés avoir renoncé à leur admission et la place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les frais de scolarité s'élèvent pour l'année 2009 à 3320 € pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge et à 2235€ pour les candidats qui financent personnellement la formation. (dans ces tarifs sont inclus les 20 € d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences.)

La rentrée aura lieu le lundi 31 août 2009 à 14h00

INSCRIPTION

Début	lundi 2 février 2009
Clôture	vendredi 31 mars 2009
Epreuve écrite d'admissibilité	lundi 27 avril 2009 à 9h.
Epreuve concours interne	lundi 27 avril 2009 à 14h.
Résultats de l'admissibilité	mardi 5 mai 2009 de 14h00 à 16h00
Epreuve orale d'admission	du lundi 11 mai 2009 au vendredi 24 mai 2009
Résultats de l'admission	mardi 9 juin 2009

